

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 50	<i>Membres en fonction :</i> 50	<i>Membres présents :</i> 31	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 14	<i>Absent(s) :</i> 5	<i>Pouvoir(s) :</i> 2
-------------------------------------------------	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 4 juin 2019

 Vote(s) pour : 33
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Mardi 11 juin 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2019-06-11-BD-33 :

Attribution de subventions pour 2019 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Université de Lorraine - site de Metz.
Rapporteur : Monsieur Gilbert KRAUSENER

 Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
 VU le Budget Primitif 2019,
 VU les demandes formulées par les organismes,
 CONSIDERANT que l'Enseignement Supérieur, recherche et innovation est un des vecteurs premiers du développement économique du territoire,

DECIDE d'attribuer pour l'année 2019 à l'Université de Lorraine une subvention de :

- 216 000 € en fonctionnement,
- 120 000 € en investissement.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à finaliser et à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Université de Lorraine jointe en annexe, ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant,

AFFECTE l'Autorisation de programme CTES 2019 "Subvention Enseignement Supérieur 2019" ouverte au Budget Primitif 2019 pour un montant de 120 000 € de la façon suivante :

AP Subventions ES 2019	529 000 €
Montant déjà affecté	292 250 €
Affectation « subvention Investissement 2019 Université de Lorraine »	120 000 €
Affectation totale demandée	120 000 €
Montant disponible pour affectation future	116 750 €

Pour extrait conforme
Metz, le 12 juin 2019
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL





**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE
METZ METROPOLE
ET
L'UNIVERSITE DE LORRAINE**

Année 2019

Entre,

D'une part,

Metz Métropole,
statut juridique : établissement public de coopération intercommunale
domiciliée : 11 boulevard Solidarité – Harmony Park - BP 55025 – 57071 METZ CEDEX 3
représentée par son Vice-président en exercice, Gilbert KRAUSENER,
dûment habilité par délibération du Bureau en date du 11 juin 2019,
ci-après dénommée Metz Métropole,

Et, d'autre part,

L'Université de Lorraine,
statut juridique : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de
l'éducation
domicilié : 34 cours Léopold, CS 25233, 54052 NANCY CEDEX
représenté par son Président en exercice, Monsieur Pierre MUTZENHARDT,
ci-après dénommé « Université de Lorraine »,

PREAMBULE:

Implantée à Metz, l'Université de Lorraine réunit aujourd'hui, sur ce site, plus de 17 000 étudiants, 1600 enseignants chercheurs et personnels administratifs et 350 doctorants autour des formations et de la recherche en droit, langues, lettres, sciences humaines et sociales, sciences de l'ingénieur, mathématique, mécanique ou encore informatique.

Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée dans une région transfrontalière, l'Université de Lorraine est le premier pôle de formations franco-allemandes, par la diversité de son offre et le nombre d'étudiants.

Elle contribue aujourd'hui grâce à ses missions d'enseignement et de recherche au rayonnement et à la renommée du territoire messin au niveau national comme international mais également à vie et à la dynamique économique métropolitaine.

Laboratoire d'idées et foyer intellectuel, l'Université de Lorraine contribue également aux débats scientifiques et citoyens de son temps et travaille à la valorisation et à la transversalité de ses enseignements et de ses recherches auprès du public messin et des acteurs locaux.

L'Université de Lorraine favorise les coopérations locales, nationales et internationales et fait de l'interdisciplinarité un facteur d'innovation et de réussite. Elle contribue pleinement à l'innovation du tissu socioéconomique grâce à ses chercheurs, ses laboratoires, ses équipements et plateformes technologiques de pointe. Ses jeunes diplômés constituent un formidable vivier de compétences que la Métropole entend valoriser comme pilier de sa dynamique territoriale.

L'Université de Lorraine engendre des plus-values culturelles, économiques et sociétales. Elle assume ce rôle d'acteur en s'impliquant particulièrement dans des dispositifs partagés avec les territoires où elle est présente. Ces dispositifs partagés servent trois objectifs majeurs : le développement économique, la diffusion de la culture scientifique et des échanges linguistiques et le déploiement d'une vie étudiante et de campus qualitative.

Metz Métropole a accompagné depuis sa création le développement de l'Université de Lorraine et son soutien financier au site de Metz permet de confirmer la volonté de Metz Métropole de s'impliquer dans le dispositif régional de l'enseignement supérieur, en confortant les compétences et l'identité du site messin.

Jusqu'à ce jour l'intervention de Metz Métropole auprès de l'Université de Lorraine s'est traduite :

- Au travers des grands programmes de contractualisation publique et du soutien aux infrastructures de formation, de recherche et de transfert de technologie (CPER, Plan Campus, Pacte Lorraine...);
- Au travers des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat étudiant (PEEL) et de la promotion de la culture et de l'identité scientifique universitaire (subventions aux colloques scientifiques, manifestations, évènements)
- Au travers de l'appui aux projets de formation, de recherche et de vie étudiante donnant lieu chaque année à un conventionnement partenarial.

Metz Métropole et l'Université de Lorraine conviennent de poser les jalons d'un partenariat stratégique pluriannuel étendu visant à formaliser les bases d'une politique de développement de site en vue de soutenir la dynamique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur les 3 campus du territoire messins que sont le campus du Saulcy, le campus du Bridoux-Technopôle et le campus de Montigny les Metz (ESPE).

En phase avec la stratégie Métropolitaine et le projet d'établissement 2018-2022 de l'Université de Lorraine, l'ambition de ce nouveau partenariat est d'appuyer le développement des 3 campus messins par le soutien de projets, de services et de dispositifs valorisant tout le potentiel de l'écosystème académique et économique Nord Lorrain.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet

Metz Métropole et l'Université de Lorraine établissent entre eux une convention pour l'année 2019 qui ambitionne de préfigurer un partenariat renforcé et restructuré entre les deux institutions.

La présente convention a pour objet de définir, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation des subventions allouées par Metz Métropole à l'Université de Lorraine pour soutenir le projet d'intérêt général présenté par les articles 2 et 3.

ARTICLE 2 – Axes stratégiques du partenariat et animation du projet de site métropolitain

En phase avec sa politique de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Metz Métropole a pour ambition d'accompagner la valorisation et l'articulation de trois campus sur Metz :

- Le campus Saulcy, à dominante Sciences Humaines et Droit-Administration
- Le campus Bridoux-Technopole à dominante Sciences, Technologies et Management
- Le campus de Montigny-Lès-Metz à dominante Sciences de la Formation

Le partenariat entre Metz Métropole et l'Université de Lorraine vise notamment à consolider le projet de site universitaire (y compris dans sa dimension territoriale et en appui avec la démarche Invent Metz Campus) et la cohésion des campus messins en lien et complémentarité avec leurs compétences académiques et scientifiques respectives.

Au centre de ce projet, Metz Métropole et l'Université de Lorraine souhaitent promouvoir une meilleure transversalité et cohésion des composantes universitaires au profit de projets collaboratifs et pluridisciplinaires innovants.

Article 4.1 : Axes stratégiques

Pour répondre à cette ambition partagée, ce nouveau partenariat est tout d'abord articulé autour de 3 grands axes stratégiques :

Axe 1 : Des pôles de compétence et des services universitaires attractifs pour une dynamique de campus favorisant la transversalité des composantes

Axe 1.1 : Favoriser l'émergence de pôles de compétence différenciant et interconnectés

Axe 1.2 : Développer des nouveaux lieux et services de centralité au profit des étudiants et des chercheurs

Axe 1.3 : Soutenir l'aménagement de lieux de vie et le développement de l'offre culturelle et sportive étudiante

Axe 2 : Une université au service du développement de la recherche, de l'innovation, du transfert technologique et des compétences des entreprises

Axe 2.1 : Soutenir l'incubation et l'entrepreneuriat étudiant

- L'entrepreneuriat étudiant (PEEL),
- L'incubation (Incubateur Lorrain),

Axe 2.2 : Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises

- Professionnalisation des formations
- Plateformes technologiques

- Ateliers de transfert de l'innovation (ATI)
- Axe 2.3 : Soutenir la recherche
- projets de recherche, équipements
 - colloques scientifiques

Axe 3 : Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) et interculturalité

Axe 3.1 : Valoriser et diffuser la CSTI

Axe 3.2 : Accompagner la dynamique territoriale d'ouverture transfrontalière et internationale

- Axe Franco-Allemand (CFALOR, ISFATES,...),
- Dynamique transfrontalière et internationale

Les axes stratégiques décrits ci-dessus constituent le cadre global de référence dans lequel s'inscrivent les différents projets partagés par Metz Métropole avec l'Université de Lorraine et auxquels Metz Métropole apporte son soutien. Ils font l'objet, le cas échéant de subventions ou conventions particulières (Centre Pierre Janet, PEEL, projets de recherche, équipements de recherche, colloques scientifiques, Maison pour la Science...) venant en complément de l'attribution du financement visé à l'article 4 de la présente convention annuelle.

Ils ont également vocation à se développer, à l'avenir et sous réserve d'approbation des instances délibérantes des deux parties, au travers de l'élaboration d'une convention cadre et de soutien pluriannuel. Celle-ci permettrait ainsi de s'inscrire dans des objectifs structurants et de donner pleine mesure à la dynamique de partenariat territorial entre Metz Métropole et l'Université de Lorraine au service du rayonnement et de l'attractivité du territoire et des composantes messines de l'Université de Lorraine.

Article 2.2 : Animation du projet de site métropolitain

L'ambition et la dynamique de site conduisent Metz Métropole et l'Université de Lorraine à construire une animation de proximité afin d'accompagner et soutenir le développement des composantes messines, de renforcer également les interactions au sein de l'écosystème scientifique et technologique du territoire métropolitain au travers de la démarche Invent Metz Campus et de son espace de projet singulier Nord Lorrain.

L'année 2019 devra établir les modalités de renforcement du management du projet de site attendues de l'Université de Lorraine (ressources humaines d'appui, cadre de travail opérationnel, conduite de projet, indicateurs...) en collaboration avec Metz Métropole.

ARTICLE 3 – Engagements de l'Université de Lorraine au titre de l'année 2019

L'Université de Lorraine s'engage :

- à mettre en œuvre, soutenir et animer le projet scientifique et pédagogique de ses composantes messines en conformité avec les axes stratégiques et objectifs d'animation présentés à l'article 2 dans le cadre d'un partenariat de travail rapproché avec Metz Métropole
- et à veiller à la bonne fin des actions visées au tableau 1 annexé à la présente convention.

ARTICLE 4 – Contribution financière de Metz Métropole

L'enveloppe financière proposée dans la présente convention participe à soutenir l'action de l'Université de Lorraine pour la mise en œuvre d'actions conformes aux axes stratégiques et à l'animation du projet décrits à l'article 2 (hors ceux faisant l'objet de conventions et financements particuliers).

La déclinaison financière de la présente convention concerne les projets des composantes de formation et de vie universitaire de l'Université de Lorraine.

Afin de contribuer à financer le coût des actions et dispositifs qui seront développés en conformité avec l'article 2 de la présente convention et selon les tableaux 1 et 2 annexés à la présente convention, Metz Métropole attribue :

- une **subvention de fonctionnement de 216 000 €** à l'Université de Lorraine – site de Metz pour l'année 2019
- une **subvention d'investissement de 120 000 €** à l'Université de Lorraine – Site de Metz pour l'année 2019

ARTICLE 5 : Modalités de versement de la subvention

La subvention de Metz Métropole visée à l'article 4 est mandatée selon les procédures comptables en vigueur.

En fonctionnement, la subvention fera l'objet :

- du versement d'un premier acompte de 50 % dès la signature de la présente convention
- du versement du solde sur présentation au plus tard le 30 novembre 2019 d'un rapport d'activité signé par le Président de l'Université de Lorraine ou son représentant et attestant de la mise en œuvre des actions stipulées par le tableau 1 en annexe de la présente convention

En investissement, la subvention fera l'objet :

- du versement d'un premier acompte de 20 000 € dès la signature de la présente convention
- du versement du solde sur présentation, au plus tard au 30 septembre 2020, d'un récapitulatif des factures payées visé par le comptable de l'Université de Lorraine pour chacun des projets stipulés par le tableau 1 en annexe de la présente convention

ARTICLE 6 – Contrôle et usage des subventions accordées par Metz Métropole

En application de l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Université de Lorraine pourra être soumise, à tout moment, au contrôle des représentants de Metz Métropole dûment habilités. L'Université de Lorraine s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Dans tous les cas, Metz Métropole est libre de demander tout document qu'elle estime nécessaire pour justifier l'utilisation de la subvention.

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention entraînera le remboursement de l'acompte versé et le non-paiement du solde.

En cas de non-exécution totale ou partielle, de retard significatif d'exécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution, Metz Métropole se réserve le droit de remettre en cause le montant de la subvention et/ ou exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées au prorata de la dépense réellement effectuée.

ARTICLE 7 – Modalités de suivi des objectifs et du partenariat général entre l'Université de Lorraine – site de Metz et Metz Métropole

Le suivi des objectifs du partenariat avec l'Université de Lorraine s'inscrit dans une dynamique d'échanges continus avec son Vice-Président en charge des partenariats et du développement territorial et en lien avec les autres Vice-présidents de l'Université de Lorraine.

ARTICLE 8 – Communication

L'Université de Lorraine s'engage à faire mention de la participation de Metz Métropole à l'occasion des manifestations et des actions mises en œuvre en application de la présente convention, sur tout support de communication et dans ses relations avec les tiers.

Elle veillera à rendre lisible le soutien de Metz Métropole.

ARTICLE 9 – Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2019, et s'achèvera lors de la communication des pièces visées à l'article 5, et au plus tard le 30 juin de l'année N+1 ou conformément au règlement financier des AP.

ARTICLE 10 – Modification et Résiliation

Toute modification des dispositions de la présente convention interviendra par voie d'avenant.

Si pour une cause quelconque résultant du fait de l'Université de Lorraine, la présente convention n'est pas appliquée, Metz Métropole se réserve la possibilité de résilier unilatéralement la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception après avoir entendu les motifs de l'Université de Lorraine, sans verser d'indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus. La résiliation prendra effet deux mois après la réception de la notification.

Elle pourra, en cas d'inexécution partielle ou totale des engagements de l'autre partie, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées et non justifiées.

ARTICLE 110 – Litige

La présente convention est soumise à la loi française.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans un délai de deux mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent, de l'objet de leur litige.

Fait à Metz, le

en deux exemplaires originaux.

Le Vice-Président Délégué

Le Vice-Président Délégué

Pierre MUTZENHARDT

Gilbert KRAUSENER

Composante ou service	Intitulé du projet, nature de la demande	Axe	Objectif(s) Axé(s) Stratégique(s)	Objectif(s) du Projet	Montant de la subvention ATTRIBUÉE	
					Inv	Fonct
DEA	Développement de l'ancrage dans le monde professionnel	2.2	Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises	Développer la professionnalisation des étudiants et les liens avec les enseignants et les professionnels du Droit au travers plusieurs actions : "Après-midi de la faculté", "après-midi des métiers", visites pédagogiques, développement de diplômes universitaires à destination des professionnels	-	7 000 €
DEA	Développement du partenariat avec le Kazakhstan	3.2	Accompagner la dynamique territoriale d'ouverture transfrontalière et internationale	Développer de nouveaux partenariats pédagogiques et culturels avec l'université Nationale pédagogique du Kazakhstan	-	2 000 €
DEA	Summer School	3.2	Accompagner la dynamique territoriale d'ouverture transfrontalière et internationale	Dans le cadre du programme ERASMUS, proposer deux semaines d'enseignements entièrement en anglais en droit et en économie à des étudiants Français et Russes	-	3 100 €
TOTAL					-	12 100 €
ALL	Galerie Arts 0.15	1.3 et 2.2	Soutenir l'aménagement de lieux de vie et le développement de l'offre culturelle et sportive étudiante Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises	Projet de création d'une galerie artistique sur le site du Saulcy (production, diffusion et valorisation de la création artistique aussi bien estudiantine que professionnelle)	-	4 700 €
ALL	Concert des chœurs du département de musique et de musicologie à l'Arsenal	1.3 et 2.2	Soutenir l'aménagement de lieux de vie et le développement de l'offre culturelle et sportive étudiante Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises	Concert gratuit à destination de tout le public rentrant dans le cadre du travail de premier semestre des étudiants du département de musique et de musicologie	-	2 000 €
ALL	Les techniques de gravure : initiation et perfectionnement	2.2	Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises	Mise en place de nouveaux outils, techniques et d'activités dans le domaine de l'impression et de la gravure	5 000 €	-
ALL	Edition critique et interprétation en concert de romances pour chant et piano d'Attel de Luttwange	2.2	Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises	Concert Lecture dans le cadre du Master 2 " édition musicale et musicologie ". Objectif pédagogique associé : professionnalisation des étudiants dans le domaine de l'édition musicale	-	1 200 €
ALL	Initiation méthodes d'interprétation et de médiation relative à la culture et littérature Allemande et européenne	2.2 et 3.2	Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises Accompagner la dynamique territoriale d'ouverture transfrontalière et internationale	Séminaire méthodologique portant à l'initiation à la recherche dans les archives littéraires nationales allemandes. Manifestation intégrée dans un master trinational transfrontalier	-	2 500 €
TOTAL					5 000 €	10 400 €
IUT	Protolab : Vers la réalisation de prototypes pour les projets pédagogiques innovants	2.2	Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises	Compléter les espaces de la hall de technologie dédiés à la conception et à la fabrication de prototypes rapide.	15 000 €	2 000 €

IUT	Acquisition d'un Cobot ABB YUMI dans le cadre de l'extension de l'espace robotique du département Génie Mécanique et Productique	2.2	Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises	Compléter l'équipement actuel de l'espace robotique du département GMP, partie prenante de la plateforme ANT Technologie créée en 2017 par l'IUT de Metz, l'ENIM et l'UIMM.	18 000 €	-
TOTAL					33 000 €	2 000 €
DVUC	Maison de l'étudiant du saulcy : un lieu de vie et une ruche d'activités	1.3	Soutenir l'aménagement de lieux de vie et le développement de l'offre culturelle et sportive étudiante	Développement de projets pour les étudiants et notamment dans les domaines de la culture, du développement durable, le bien être, la citoyenneté et la mobilité. L'objectif est de stimuler, de soutenir les initiatives étudiantes	-	15 000 €
DVUC	Programmation Théâtre EBMK accueil / créations compagnies locales et régionales	1.3	Soutenir l'aménagement de lieux de vie et le développement de l'offre culturelle et sportive étudiante	Soutenir le projet culturel de l'université de Lorraine et notamment le projet artistique de l'espace BMK (espace de création et de diffusion, faciliter l'accès aux pratiques culturelles, faire des campus des lieux accessibles).	-	15 000 €
DVUC	Les activités de Culture Scientifique et Technique (CSTI) : éduquer à l'esprit critique, sensibiliser aux sciences et aux technologies	3.1	Valoriser et diffuser la CSTI	Renforcer les actions sur le territoire de Metz Métropole en lien étroit avec des acteurs culturels, associatifs et économiques : médiathèque, collèges et lycées, musée... Mise en place d'un programme d'action de médiation culturelle, scientifiques et techniques.	-	15 000 €
TOTAL						45 000 €
Scifa	Aménagement du stade Bridoux	1.3 et 2.2	Soutenir l'aménagement de lieux de vie et le développement de l'offre culturelle et sportive étudiante Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises	Le projet, propose d'aménager plusieurs aires sur le stade pour la pratique de différentes épreuves d'athlétisme	5 000 €	-
Scifa	Plateforme transmission	2.2	Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises	Plateforme technique et équipements pédagogiques dédiés aux traitements et transmissions de l'information qui permettront au site messin d'être plus attractif et de renforcer son identité dans ce domaine	12 000 €	-
Scifa	Plateforme environnementale	2.2	Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises	Plateforme technique et équipements pédagogiques dédiés aux pratiques analytiques environnementales qui permettront au site messin d'être plus attractif et de renforcer son identité dans ce domaine	22 000 €	-
Scifa	Jardin des enfants de la science	1.3	Soutenir l'aménagement de lieux de vie et le développement de l'offre culturelle et sportive étudiante	La manifestation "Jardin des enfants de la science" a pour but de développer l'appétence pour les sciences des jeunes publics et promouvoir la culture scientifique et technique	-	9 000 €
TOTAL					39 000 €	9 000 €
MIM	Accompagnement étudiants - Attractivité du site	1.2	Développer des nouveaux lieux et services de centralité au profit des étudiants et des chercheurs	Mise en place d'action pour rendre plus lisible l'UFR MIM : tutorat, conférence donnée par des professionnels, organisation de journées thématiques, visite d'entreprises, soutien aux projets culturels et associatifs	-	5 000 €
MIM	PTeC	2.2	Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises	Développer un espace laboratoire permettant la mise en œuvre de nouvelles techniques et d'accueillir des utilisateurs pour réaliser des tests. Par ailleurs PTeC pourra accueillir des étudiants de Master pour leurs projets innovants.	30 000 €	10 000 €
MIM	DITeX	2.2	Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises	Développement de la plateforme de formation en Cobotique pour l'Industrie du Futur (AR et VR)		25 000 €

MIM	Formation professionnalisante	2.2	Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises	Proposer des formations complémentaires pour la professionnalisaton des étudiants de Bac+5 en Mécanique	-	4 500 €
TOTAL					30 000 €	44 500 €
IAE + Scifa	Master Sciences et Entrepreneuriat	1.1	Favoriser l'émergence de pôles de compétence différenciant et interconnectés	Dans la continuité du double cursus en ingénierie et management déjà proposé aux élèves ingénieurs du campus technologique, ce projet vise à étendre cette formation aux étudiants de Master de l'UFR Scifa	5 000 €	8 000 €
IAE	Etudes de cas	2.2	Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises	Renouvellement de licences, de logiciels spécifiques permettant le renforcement des outils pédagogiques et par extension la professionnalisaton des formations de masters de l'IAE	-	4 000 €
IAE	Projets pédagogiques tuteurs	2.2	Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises	Projets pédagogiques des étudiants dans la gestion et l'organisation d'événements culturels qui contribuent à la vie étudiante de Metz.	-	4 000 €
IAE METZ + ISFATES	Virtualisation de salles pédagogiques VIRTUL	1.2	Développer des nouveaux lieux et services de centralité au profit des étudiants et des chercheurs	Projet de virtualisation des salles pédagogiques : accès à un bureau virtuel complet, avec des applications pédagogiques virtualisées depuis un poste de travail personnel	-	4 000 €
IAE METZ + ISFATES	Aménagement d'un espace de travail en co-working (Salle 303)	1.3	Soutenir l'aménagement de lieux de vie et le développement de l'offre culturelle et sportive étudiante	Aménagement et transformation des lieux d'enseignement traditionnels en espaces permettant l'hybration des pratiques pédagogiques, la création de lieux de rencontre et le travail collaboratif.	8 000 €	-
IAE METZ + ISFATES	Abonnement Bases de données Internationales FACTSET	2.2	Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises	Acquisition d'une base de données couvrant plus de 72 000 entreprises à travers le monde. Elle permettra étudiants et aux enseignants chercheurs un accès aux données réelles et à une mise à jour des enseignements pour toujours être en phase avec l'actualité et les réalités du monde économique.	-	10 000 €
IAE - MIM	Certifications professionnelles	2.2	Répondre aux besoins de compétence, d'expertise et d'innovation des entreprises	Certifications professionnelles et linguistiques indispensables pour la professionnalisaton des master de l'UFR MIM et de l'IAE	-	15 000 €
TOTAL					13 000 €	45 000 €
ISFATES	Visibilité des formations universitaires franco-allemandes en Lorraine	3.2	Accompagner la dynamique territoriale d'ouverture transfrontalière et internationale	Animations au sein des lycées en vue de promouvoir les filières franco-allemande de l'ISFATES (500 lycéens touchés)	-	4 000 €
ISFATES	Animations franco-allemandes	3.2	Accompagner la dynamique territoriale d'ouverture transfrontalière et internationale	Animation et organisation d'événements permettant le renforcement de la dynamique Franco-Allemande au sein de la nouvelle promotion binationale : (rencontres inter-promotions, semaine d'intégration, voyage d'études, visites d'entreprise,...)	-	18 000 €
ISFATES	Certifications et préparation à l'international	3.2	Accompagner la dynamique territoriale d'ouverture transfrontalière et internationale	Certifications linguistiques indispensables pour la professionnalisaton des Licence et Master de l'ISFATES	-	16 000 €
TOTAL					-	38 000 €
UL Direction Recherche	Prix de la thèse MM	2.3	Soutenir la recherche	Mise en place d'un prix de la thèse visant à promouvoir et à appuyer la recherche académique et universitaire. Événement organisé par l'Université de Lorraine en lien avec Metz Métropole	-	10 000 €
TOTAL					-	10 000 €
TOTAL					120 000 €	216 000 €

Résumé de l'acte
057-200039865-20190611-06-2019-DB33-DE

Numéro de l'acte : 06-2019-DB33
Date de décision : mardi 11 juin 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Attribution de subventions pour 2019 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Université de Lorraine - site de Metz
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 13/06/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190611-06-2019-DB33-DE
Document principal : 70_DE-33.pdf

Historique :

13/06/19 10:14	En cours de création	
13/06/19 10:16	En préparation	Catherine DELLES
13/06/19 10:34	Reçu	Catherine DELLES
13/06/19 10:37	En cours de transmission	
13/06/19 10:38	Transmis en Préfecture	
13/06/19 10:44	Accusé de réception reçu	